

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2012/10/23-04 portant création de la Fondation universitaire IMERA,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2012/10/23-05 portant approbation des statuts de la Fondation universitaire IMERA,
Vu la délibération du conseil de Gestion de la Fondation IMERA portant nomination de Monsieur Raouf BOUCEKKINE à la fonction de Directeur Général de la Fondation IMERA,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Raouf BOUCEKKINE, Professeur des Universités, est nommé Directeur Général de la Fondation IMERA à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2015


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

